

Certains grands chefs syndicaux rafraîchissent leurs peintures de guerre pour tenter de décimer les autres tribus. Pendant ce temps qu'en est-il des médecins et des syndicalistes de base ?

Ils se regroupent dans leurs territoires pour parler de leur métier et s'inquiètent. Ils souhaitent tous la même chose: qu'on leur donne les moyens de travailler dans des conditions acceptables et ainsi pouvoir, lors de leur départ en retraite, passer le flambeau pour assurer le suivi médical des patients qui leur ont fait confiance pendant des années.

Or les divisions médicales assassinent la médecine. Et pourtant ce n'est pas une fatalité ...

En Bretagne, par exemple, les syndicats qui l'ont bien compris, se sont regroupés: la FMB (regroupement d'Espace Généraliste et FMF), MGF, et CSMF Bretagne ont décidé de faire front commun, provoquant l'émoi de l'instance nationale CSMF.

L'absence de successeur en médecine générale et dans certaines spécialités cliniques va devenir dramatique pour les patients.

A nous de prendre notre destin en main. "La FMF est une centrale polycatégorielle responsable : quand un texte de loi est voté par l'Assemblée Nationale, elle se refuse à le rejeter en masse, se bat contre ce qui est inacceptable et soutient ce qui est un progrès pour les médecins et les patients. C'est un choix assumé.

La loi HPST contient des éléments inacceptables que nous avons toujours dénoncé avec tous les syndicats médicaux : déclaration de congés, taxe sur les feuilles de soins, travail obligatoire dans les zones sous médicalisées, etc..

Elle contient aussi des avancées notables comme la reconnaissance de la médecine générale et la régionalisation.

Le syndicalisme médical divisé a coûté trop cher aux médecins pour ne pas avoir comme seul objectif de mettre en place les conditions de l'union des forces représentant la profession.

Demain, il sera trop tard. les syndicats médicaux doivent avoir comme seul objectif de faire des propositions communes pour sauver la médecine libérale. Il est venu le temps de faire taire des querelles de chapelles d'un autre âge.

Depuis 1945, c'est le ministre qui décidait qui étaient les syndicats habilités à négocier pour les médecins. Depuis la loi HPST, ce temps est révolu, ce sont maintenant les médecins grâce aux élections aux URPS qui décideront de leurs représentants.

Plus de fait du prince, plus de convention signée par celui qui a intérêt à la signer, même si elle n'est pas favorable aux médecins.

La loi HPST nous apporte une démocratisation de la représentation syndicale médicale, via les Unions Régionales, qui seront les représentants des médecins auprès des Agence Régionales de Santé.

Les syndicats qui gagneront ces élections auront la responsabilité de négocier le cadre conventionnel pour tous les médecins, responsabilité que la FMF dans ses différentes composantes est décidée à assumer, comme partenaire responsable.

Fini le temps des conventions partisans signées par le moins offrant. Fini le temps des règlements conventionnels imposés par le Ministre à des signataires timorés .

Le temps du renouveau syndical est venu, et les médecins ont tout à y gagner.